

La garantie Gala

●●● L'association Gala (1) s'occupe de loger des personnes en voie d'insertion. Elle loue des appartements qu'elle leur sous-loue ensuite. Sans défalquer le moindre sou.

Gala est locataire en titre d'une centaine d'appartements meublés dans le département (2). Elle ne les occupe pas elle-même: elle les met à la disposition de personnes engagées dans un processus d'insertion sociale ou professionnelle.

L'association paie le loyer, les charges, le gaz, l'électricité et le téléphone qu'elle refacture ensuite intégralement à l'occupant. Elle apporte ainsi sa garantie à des bailleurs sociaux (les 3/4 des logements) ou privés, peu enclins a priori à accueillir des familles en situation précaire.

Gala poursuit parallèlement un objectif éducatif: «Nous apprenons aux occupants à devenir locataires», explique son président, Claude Ratzmann. Ce travail s'accompagne d'une aide à la gestion d'un budget: les occupants, petit à petit, comprennent que le logement constitue une priorité.

A bulletin secret

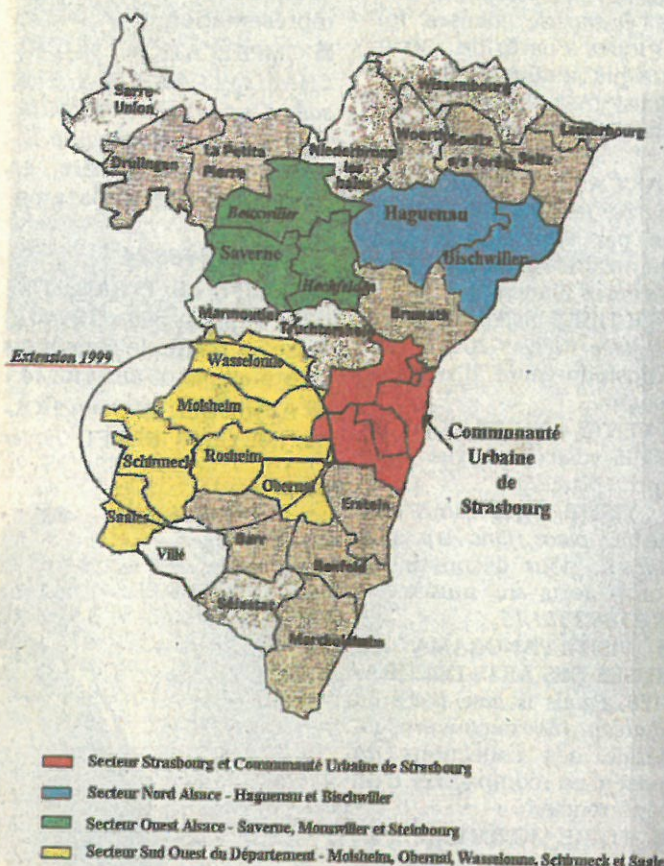
Les candidats à un appartement sont présentés par l'une ou l'autre des 55 associations et services, engagées dans le domaine social et sanitaire, membres de Gala. Une commission statue sur les différentes demandes – au moins trois par appartement – en votant à bulletin secret.

La personne retenue, qui dispose obligatoirement d'un minimum de revenu, signe une convention de six mois renouvelable avec l'association et le référent de la structure qui a proposé sa candidature. Elle s'engage à gérer l'appartement en bon père de famille et à accepter l'accompagnement social.

Les occupants restent en moyenne 18 mois en logement intermédiaire. A la sortie, 60% d'entre eux trouvent un appartement qu'ils louent en leur propre nom. Les autres retournent en famille ou chez des amis, vont dans un foyer ou s'évanouissent dans la nature.

Le non respect de la convention conduit à la rupture: l'association demande à la personne de quitter les

IMPLANTATION DE GALA SUR LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN



Gala exerce son action dans plusieurs secteurs du département. Dernier en date: celui compris entre Wasselonne et Saales. (-)

lieux. «En cas de situation extrême, il nous est arrivé de recourir à la force publique», indique le président. Cela s'est produit deux fois, et probablement bientôt une troisième.

Peu d'impayés

Créée en 1990 à Strasbourg, à la suite d'une réflexion menée par un groupe de travailleurs sociaux, Gala a vite grandi. Elle a commencé par louer des appartements dans la communauté urbaine, puis elle s'est étendue à d'autres secteurs du département. Chaque nouvelle implantation répond à une demande du terrain: des associations ou des services locaux confrontés au problème du logement des personnes dont ils s'occupent.

«Notre nouveau projet, sollicité par la Mission locale de Molsheim, porte sur le secteur de Molsheim, Obernai, Wasselonne, Schirmeck et Saales», explique le directeur Daniel Steinbrunner. Gala compte y louer une

douzaine de logements en l'espace de deux ans. Un seul pour le moment est en place.

L'association a-t-elle du mal à trouver des appartements? Aucun, répond le président, car sa garantie intéresse les bailleurs privés et publics. «Ils savent qu'ils peuvent également compter sur nous en cas de problèmes avec le voisinage. Ils apprécient d'avoir un interlocuteur.»

Financée principalement par l'Etat, le Département, la CAF, les communes et le fonds de solidarité logement, Gala s'appuie sur un budget de 6,5 millions de francs. L'association arrive à récupérer la quasi totalité des loyers et charges dont elle se porte garante: «Nous n'avons que 1,5 à 2% d'impayés», dit Claude Ratzmann.

Michèle Singer

(1) Gala: Gestion d'appartements locatifs associatifs.
(2) Douze appartements sont destinés à des personnes atteintes ou malades du Sida.